



**Programme de séjour linguistique scolaire en Allemagne dans le cadre de la
Maturité bilingue par séjour (MMBs)**

Contrat individuel élève

Entre les deux parties :

A. CAMPS International GmbH (CAMPS)

Nom de l'institution	CAMPS International GmbH
Adresse	Poolstrasse 36
Ville	Hamburg
Code postal	20355
Pays	Deutschland
Site web	https://camps.de/

Personne habilitée à signer le contrat	Thibaut Hardelay
Fonction	Geschäftsführer
courriel	service@camps.de

Personne de contact	Cathrin Hohensee / Jana Perner / Anita Huber / Nathalie Wulf
Téléphone	+49 40 822 123 840
Courriel	chohensee@camps.de / jperner@camps.de / ahuber@camps.de / nwulf@camps.de

B. Elève participant au programme

Nom et prénom de l'élève	
Nom du-des représentant-s légal-aux	
Personne habilitée à signer le contrat	
Coordonnées de l'élève (Adresse, téléphone, email)	
Coordonnées du-des représentant-s légal-aux (Adresse, téléphone, email)	
Nom de l'établissement scolaire d'origine	
Nom et contact du doyen-ne MMBs responsable	

PREAMBULE

CAMPS International GmbH (ci-après "CAMPS") et l'Unité transversale "Échange & Mobilité" du DIP (ci-après "EL&M") conviennent par un accord de partenariat-cadre de l'organisation et de la réalisation d'un programme en immersion linguistique en Allemagne, destiné aux élèves en filière Maturité mention bilingue par séjour.

Le présent contrat a pour objet de définir le cadre de la collaboration entre CAMPS et l'élève effectuant ce programme en immersion linguistique en Allemagne.

Le séjour linguistique s'inscrit dans le cadre du Programme Suisse Erasmus +.

A. FINALITES DE L'ACCORD

Le présent accord vise à définir :

- a) Le but de la mobilité
- b) Les modalités de réalisation de la mobilité
- c) Les prestations et responsabilités des parties
- d) Les modalités de gestion administrative, organisationnelle et logistique du programme
- e) Le coût et modalités de paiement du programme
- f) Les droits et obligations des parties et des élèves, découlant du programme.
- g) Les modalités de remboursement en cas d'interruption de programme
- h) Les conditions de résiliation du présent accord
- i) Le for juridique et droits applicables

B. BUT DE LA MOBILITE

Le séjour linguistique vise à renforcer les compétences culturelles, personnelles et linguistiques de l'élève.

Le séjour linguistique s'inscrit dans le cadre réglementaire fédéral et cantonal en vigueur.

Conformément à l'article 34 du règlement sur la formation gymnasiale du Collège de Genève, un séjour linguistique par immersion de 20 semaines minimales est obligatoire dans le cadre des MMBs pour l'obtention du titre de certification de Maturité mention bilingue.

C. MODALITES DE REALISATION DE LA MOBILITE

Le séjour linguistique a lieu sur la deuxième année en MMBs.

L'élève fréquente un établissement scolaire d'une année scolaire en Allemagne.

L'établissement scolaire allemand doit proposer le programme scolaire public allemand. L'élève est logé en famille d'accueil.

A la fin de l'année scolaire, un bulletin scolaire est remis par l'école d'accueil à l'élève, qui le transmet à la doyenne ou au doyen MMBs de l'école d'origine pour son information et pour compléter son dossier scolaire.

L'évaluation de l'année n'est pas certificative et ne donne pas lieu à des équivalences de notes au regard du programme scolaire genevois.

D. PRESTATIONS ET RESPONSABILITES DES PARTIES

CAMPS International GmbH (CAMPS)

CAMPS fournit aux élèves les prestations suivantes :

- L'hébergement en pension complète dans des familles d'accueil pendant une année scolaire. Chaque élève vit dans une chambre séparée au sein de la famille d'accueil ;
- Le placement dans une école selon le programme scolaire public allemand ;
- Tous les services et soutiens administratifs liés à l'élève, à la famille d'accueil et à l'école d'accueil (dossiers d'inscription, choix de la famille d'accueil, relations avec les écoles d'accueil, informations organisationnelles et logistiques, etc ;) ;
- La participation à des réunions préparatoires à Genève début mai ou juin de l'année scolaire précédant le séjour ;
- L'information sur une famille d'accueil pour l'élève (coordonnées, transmission du dossier de présentation de la famille d'accueil) ;
- La coordination, qui passe exclusivement par le bureau principal de Hambourg et les sites de Berlin et Bonn/Cologne ;
- La mise à disposition d'une personne de référence par élève (tuteur/coordonateur de programme) au sein de CAMPS ;
- Une aide pour l'organisation de la poursuite du voyage depuis l'aéroport le jour de l'arrivée et du départ et, le cas échéant, pour le retour en Suisse pendant les vacances de Noël ou une situation qui justifie un retour en Suisse ;
- Les coordonnées d'un institut de langue de la région de domicile, permettant l'inscription à l'examen niveau C1 CECR entre mai et juin de l'année du séjour.

CAMPS ne fournit pas les prestations suivantes :

- Le vol
- Les excursions et voyages scolaires éventuels
- La prise en charge manuels scolaires et tout autre documentation scolaire y relative
- Sac d'école, fournitures de papeterie, fournitures artistiques ou instruments de musique
- Les éventuels vêtements spécifiques exigés
- Les couvertures d'assurance (responsabilité civile, maladie et accidents)
- L'argent de poche
- Les abonnements réseau et téléphonie
- Les éventuels frais de transport scolaires
- Les frais de transport depuis le lieu d'arrivée jusqu'à la famille d'accueil et tout autre déplacement / voyage durant le séjour.

Responsabilités de CAMPS et de ses collaboratrices

CAMPS fait tout son possible pour s'assurer que le séjour et la formation se déroulent dans les meilleures conditions.

Les coordinatrices s'occupent de tous les problèmes qui peuvent survenir entre la famille d'accueil, l'élève et/ou l'école d'accueil. Elles informent directement la direction principale de CAMPS de tout problème éventuel. Si un problème survient qui ne peut pas être résolu sur place, CAMPS contacte EL&M et les deux parties travaillent ensemble pour trouver des solutions et, le cas échéant, accompagnent la famille dans toutes les démarches utiles.

Unité transversale Echanges & Mobilité, DIP

EL&M, en collaboration avec les établissements scolaires MMBs, fournit les services suivants:

- Information aux familles du programme, lors des séances de parents en automne de la 1^{ère} année de collège ;
- Inscription centralisée au programme et transmission d'un tableau récapitulatif des élèves inscrits, ainsi que des dossiers d'inscription à CAMPS
- Le cas échéant, la transmission à CAMPS de toute information complémentaire utile aux dossiers d'inscription, permettant d'affiner le placement dans une famille d'accueil et le choix d'un établissement scolaire
- La transmission à CAMPS des coordonnées d'un répondant MMBs pour chaque élève inscrit. Celui-ci assure toute information/communications utile aux élèves de son établissement, et collabore, le cas échéant, à la gestion administrative des élèves avec l'établissement d'accueil.
- L'organisation de la session préparatoire en mai ou juin de l'année scolaire précédant l'année de séjour.
- Si nécessaire, la gestion avec CAMPS et les familles du retour d'un élève.

E. MODALITES ADMINISTRATIVES, ORGANISATIONNELLES ET LOGISTIQUES DU PROGRAMME

Inscription

L'élève qui souhaite participer au programme doit:

1. Envoyer à [EL&M](#) (documents téléchargeables en bas de page du site cantonal EL&M):
 - Le formulaire d'inscription
 - Ce contrat individuel dûment signé
 - Le contrat de mobilité dûment signé
2. S'inscrire **directement online via le site CAMPS** [Schulaufenthalt in Deutschland - Camps International](#)

Le programme prévoit 25 mobilités pour l'année de séjour 2026-2027. Le principe de l'ordre d'arrivée sera respecté pour la prise en compte des candidatures éligibles (en particulier conditions scolaires de maintien en MMBs).

La date limite d'envoi des documents et de l'inscription est fixée au 31 janvier 2026.

Séance préparatoire à Genève

La séance préparatoire à Genève, début mai ou juin, a pour but de compléter les informations préalables indiquées aux élèves et familles concernant le déroulement du programme et les opérations qui y sont liées, les accords juridiques en découlant, les aspects interculturels, le programme d'études, l'organisation interne des établissements scolaires et les modalités de retour. Il est également rappelé aux élèves les droits et obligations découlant de leur participation au programme.

Avant l'arrivée et arrivée en Allemagne

Chaque élève reçoit avant le départ un dossier d'information, un numéro de téléphone d'urgence, les coordonnées de son tuteur ainsi que quelques informations sur son séjour en Allemagne.

Dans les 3 à 5 semaines après l'arrivée, CAMPS organise une rencontre avec le candidat, en présentiel ou par visio.

L'objectif est de vérifier que l'arrivée se soit bien passée. CAMPS s'engage à enquêter immédiatement sur les problèmes dont ils sont informés et à y remédier dans un délai raisonnable.

Par la suite, le CAMPS prendra contact avec les élèves au moins une fois par mois.

Sélection des familles d'accueil

Les familles d'accueil sont sélectionnées directement par CAMPS sur la base de leur intérêt pour l'échange éducatif et de leur capacité à créer un environnement familial positif pour l'élève.

Les familles d'accueil en Allemagne reçoivent des frais d'accueil non commerciaux. Le nombre maximum d'élèves qu'une famille d'accueil peut accueillir est de deux élèves. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas venir de la même localité ou être tous deux francophones (ou parler français).

L'élève dispose d'une chambre individuelle qui peut être fermée à clé. L'élève est logé, nourri et blanchi.

Sélection des établissements scolaires

Les écoles secondaires en Allemagne sont des écoles secondaires publiques.

Chaque élève est placé dans l'école qui correspond le mieux à son profil éducatif. Le choix de l'école de l'élève se fait en concertation entre le bureau CAMPS local et le bureau EL&M. L'emplacement peut couvrir toute l'Allemagne.

L'élève est évalué comme un élève ordinaire et l'évaluation donne lieu à un bulletin scolaire à la fin du premier semestre et à la fin de l'année scolaire. Les certificats originaux sont remis à l'élève par l'école d'accueil. L'élève est lui-même responsable de la transmission à sa famille et à son école d'origine.

Évaluation

L'élève est évalué comme un élève ordinaire, et l'évaluation donne lieu à un bulletin scolaire à la fin du 1er semestre et à la fin de l'année scolaire. Jusqu'à au plus tard un mois après la fin de l'année scolaire, l'établissement scolaire remet le bulletin scolaire à l'élève.

L'élève transmet ensuite les documents scolaires au/d la doyen-ne de l'école d'origine.

Transport

La date, l'heure et le lieu d'arrivée pour le voyage sont communiqués aux familles d'origine. L'organisation du voyage jusqu'au lieu d'arrivée est de la responsabilité des familles d'origine.

L'élève est accueilli au lieu d'arrivée par des représentants de CAMPS ou par la famille d'accueil. Il sera ensuite accompagné(e) par la représentante du CAMPS ou par la famille d'accueil jusqu'au lieu de résidence correspondant de la famille d'accueil.

Assurances

Avant de partir, l'élève s'assure de la couverture à l'étranger de son assurance maladie, accident et responsabilité civile.

Cas de santé

En cas d'urgence médicale et/ou si une assistance médicale est nécessaire, l'élève est conduit par la famille d'accueil chez le médecin de famille.

Tout problème de santé est immédiatement communiqué par CAMPS au-x représentant-s légal-aux de l'élève.

F. COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT DU PROGRAMME

Le coût du programme est de **9500 Euros**.

Ce coût est financé par :

1. Un soutien Erasmus+, et dont le montant est connu au mois de décembre de l'année précédant le séjour.
2. Une part parentale correspondant au solde du coût.

La soutien Erasmus+ est versé à CAMPS par EL&M pour tous les candidats au programme.

La part parentale fait l'objet d'une facture en euros au 15 juillet précédant le départ en séjour.

G. DROITS ET OBLIGATIONS DECOULANT DU PROGRAMME

L'élève est sous la responsabilité de la famille d'accueil, par délégation d'autorité de la famille d'origine. Il est tenu de respecter le cadre de vie et les règles de la famille d'accueil, ainsi que les règles de CAMPS.

L'élève n'est pas autorisé à quitter ou à changer de famille d'accueil de sa propre initiative pendant la durée du séjour, sauf dans des situations le justifiant. Le cas échéant, l'élève informe immédiatement le coordinateur local et/ou son tuteur et, après analyse du cas, une solution alternative est proposée par CAMPS lorsque la situation le justifie. Le changement de famille d'accueil peut entraîner le transfert dans un autre établissement scolaire.

Dans le cas où une situation justifiait une interruption anticipée du programme, CAMPS en informe immédiatement EL&M. Les deux parties collaborent à la recherche de solutions et accompagnent, si nécessaire, la famille dans toute démarche utile.

En cas de violation des lois, de violation grave du règlement du programme et/ou scolaire, le séjour linguistique est immédiatement interrompu. CAMPS en informe les parents et EL&M.

En cas de comportement fautif de l'élève, EL&M et SPIL déclinent toute responsabilité quant aux poursuites judiciaires qui pourraient être engagées, lesquelles incombent à l'élève s'il est majeur (18 ans) ou, le cas échéant, à ses représentants légaux.

H. OBLIGATION D'INFORMATION

L'absence d'information relative à une maladie, d'un traitement médical, de la prise de médicaments, d'un régime alimentaire, ou de tout autre élément spécifique et particulier qui auraient dû être communiqués à des fins de suivi correct de l'élève, peut entraîner l'annulation du programme.

I. MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION

Au moment de l'inscription de l'élève au programme, CAMPS envoie à la famille une facture d'un montant de 500 euros **non remboursables** pour confirmer l'inscription.

Dès lors que le séjour a débuté:

- Quelle que soit la raison de l'interruption du séjour, la famille rembourse à EL&M le montant de la bourse au prorata des jours non effectués.
- Les montants à rembourser sont versés en faveur de l'Etat de Genève DIP-DGPO,

Banque cantonale de Genève, IBAN CH46 0078 8000 K330 1070 9, au plus tard à la fin du mois suivant celui au cours duquel l'interruption a eu lieu.

- Les frais engagés par les familles (part parentale) ne sont pas remboursés par CAMPS.

Il est vivement conseillé aux familles de contracter une assurance annulation.

J. MODALITES DE RESILIATION DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties contractantes en cas de non-respect de ses termes.

Le délai de résiliation est de 60 jours avant la fin du programme de l'année scolaire en cours.

Nonobstant la résiliation, les parties sont responsables du règlement de toutes leurs obligations financières.

K. FOR ET DROITS APPLICABLES

Tout litige découlant du présent accord sera de la compétence des tribunaux genevois et en conformité au droit suisse.

L. SIGNATURES

	CAMPS	Elève	Representant-s légal/aux
Nom			
Prénom			
Date			
Signature			

